

**SYNDICAT D'ETUDES  
ET D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DU ROANNAIS  
(S.E.E.D.R.)**

*Séance publique du 26 mars 2024*

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 5

Objet :

**FINANCES**

**Budget Primitif**

**Exercice 2024**

**Code nomenclature : 7.1**

1 - Que la convocation a été adressée le 13 mars 2024 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 9 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président  
MM. Brun, Daval, Durantin,  
Mme Pras  
M. Palluet (suppléant de Mme Vaginay)  
M. Perroton (suppléant de M. Mayère)  
Mme Ligné (suppléante de Mme Roux)

Absents avec excuses : MM. Capitan, Dozance, Nicolin

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Brun

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Fréchet M. Peyron M. Reulier M. Troncy	M. Grosdenis M. Boire M. Brun M. Daval

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20240326-20240326-5-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024  
Publication : 29/03/2024

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Ce budget obéit à l'instruction M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les dépenses et recettes sont classées par nature. Le budget est assorti d'une présentation croisée par fonction.

De plus, il est proposé de voter les crédits au niveau de l'opération pour la section d'investissement, étant rappelé que pour la section de fonctionnement le vote intervient au niveau du chapitre.

Les contributions des collectivités participant au fonctionnement du syndicat (charges courantes, personnel, indemnités élus) sont calculées sur les tonnages de Déchets Ménagers Assimilés (D.M.A.).

En ce qui concerne les dépenses liées au traitement des différents déchets, les participations ont été calculées pour chaque collectivité en fonction des tonnages estimés pour 2024.

Les collectivités participeront également à l'amortissement des immobilisations calculées sur les tonnages de DMA.

En cas de dépenses pour d'éventuels investissements (informatique, véhicules, ...) ou liées à des études, une contribution sera demandée aux collectivités.

Le budget primitif a été élaboré en tenant compte des orientations fixées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le projet de Budget Primitif équilibré à **7 421 745 €** se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Total Général
7 293 419 €	128 326 €	<b>7 421 745 €</b>

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est proposée équilibrée à

**7 293 419 €**

### A - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

♦ Fonctionnement du syndicat	38 459,00 €
♦ Traitement des déchets	5 925 967,00 €
Dans le cadre de la mise en œuvre de la filière de traitement des biodéchets, il est précisé que sont inscrits au budget de l'année 2024 : 5 156 € pour le territoire de Copler et 60 400 € pour Roannais Agglomération.	
♦ Etudes (AMO installation multi-filières /Lyon Métropole / CSR énergie / Campagnes de caractérisations)	140 000,00 €
♦ Prime candidat (DSP installation multi-filières)	40 000,00 €
♦ Remboursement Vichy Co (pont bascule + avenant contrat DSP)	60 000,00 €
♦ Honoraires et contentieux	15 000,00 €
♦ Annonces - insertions	7 000,00 €
♦ Charges de personnel	171 000,00 €
♦ Autres charges de gestion courante (élus)	32 950,00 €
♦ Remboursement valorisation déchets	505 286,00 €
♦ Régularisation contributions (fonctionnement/déchets 2023)	250 000,00 €
♦ Charges financières	1 000,09 €
♦ Dotation aux amortissements	15 337,00 €
	-----
	7 201 999,09 €
♦ Virement à la section d'investissement	91 419,91 €
	-----
<b>Soit un total global de :</b>	<b>7 293 419,00 €</b>

### B - RECETTES

Les recettes de fonctionnement se composent de :

♦ Participations des collectivités	6 507 713,09 €
♦ Valorisation déchets	505 286,00 €
♦ Autres produits de gestion courante	1 650 €
♦ Atténuation de charges	931,37 €
♦ Excédent de fonctionnement reporté	277 838,54 €
	-----
<b>Soit un total global de :</b>	<b>7 293 419,00 €</b>

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est proposée équilibrée à

**128 326,00 €**

### A - DEPENSES

♦ Dépenses d'équipements	128 326,00 €
	-----
<b>Soit un total global de :</b>	<b>128 326,00 €</b>

### B - RECETTES

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

♦ FCTVA	0,00 €
♦ Amortissement des immobilisations	15 337,00 €
♦ Virement de la section de fonctionnement	91 419,91 €
♦ Excédent d'investissement	21 569,09 €
	-----
<b>Soit un total global de :</b>	<b>128 326,00 €</b>

### III - FONGIBILITE DES CREDITS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nomenclature M57, le comité syndical peut déléguer au Président du S.E.E.D.R la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin en apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

SECTION	Montant des dépenses réelles par section	Montant des virements de crédits autorisés
FONCTIONNEMENT	7 015 662,09 €	526 174 ,66 €
INVESTISSEMENT	128 326 €	9 624,45 €

En conséquence, il sera demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1) approuver les propositions de dépenses et recettes du budget 2024,
- 2) autoriser Monsieur le Président pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 26 mars 2024

Le secrétaire de séance,

